

4WIND
Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 101, rue des Quatre Vents
ZI La Géode – MONDESIR
91690 GUILLERVAL
RCS EVRY 944 492 073

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six,
Le 27 avril,
à 18 Heures,

les associés de la Société 4WIND se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 101 rue des Quatre Ventes – ZI La Géode – Mondesir – 91690 GUILLERVAL, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Anthony POLISSET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Xavier OURY, présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur et est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe


Paraphe


- Mise en harmonie et refonte des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Par suite des formalités accomplies pour l'enregistrement auprès du Guichet unique de la modification de l'objet social de la Société votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 7 août 2025, la collectivité des associés ~~unique~~ décide de mettre en harmonie les statuts de la Société et de les refondre en conséquence, et ce pour une meilleure compréhension et en vue de se conformer aux usages et refléter une image fidèle de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision qui précède, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société ainsi refondus, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 Heures.

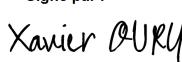
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Anthony POLISSET
Président de l'assemblée

Xavier OURY
Scrutateur et Secrétaire

Signé par :

E48411C918F04F5...

Signé par :

D51DE3C9C557477...